

**Service gestionnaire :**

Service établissements et institutions

**Résumé :**

Le présent rapport concerne le financement de l'achat d'un véhicule adapté au transport de personnes à mobilité réduite, malades et/ou handicapées

**Fédération des malades et handicapés à STRASBOURG**

Acquisition d'un véhicule adapté au transport de personnes à mobilité réduite, malades et/ou handicapées

Le coût du véhicule est de 44 685.50 € TTC. La dépense subventionnable retenue est de 42 703 €, déduction faite des frais annexes et taxes.

Le financement, hormis la subvention départementale, sera assuré sur fonds propres.

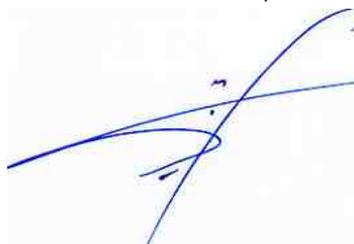
Il vous est proposé d'accorder à la Fédération des malades et handicapés à STRASBOURG une subvention de 4 270 €, représentant 10 % de la dépense subventionnable de 42 703 €, pour l'acquisition d'un véhicule adapté au transport de personnes à mobilité réduite, malades et/ou handicapées.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément au tableau annexé, d'attribuer à la Fédération des malades et handicapés à STRASBOURG une subvention de 4 270 euros, représentant 10 % de la dépense subventionnable de 42 703 €, pour l'acquisition d'un véhicule adapté au transport de personnes à mobilité réduite, malades et/ou handicapées.*

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL